

**BESOIN D'UN RENSEIGNEMENT ?
RENDEZ-VOUS SUR TULLEAGGLO.FR**

Vous trouverez notamment des informations sur :

- Les tarifs
- Les points d'arrêt
- Le règlement intérieur
- Le code de bonne conduite de l'élève

*Pour prendre contact avec le service
Transports et Mobilité de Tulle agglo :*
05 55 20 38 05
ou transports.scolaires@tulleagglo.fr

*Service Transports et Mobilité
Maison de l'Habitat et de la Mobilité de Tulle agglo
2 rue François Bonnélye
19000 Tulle*

UN SERVICE DE
TULLE'
agglo

RENTREE 2026-2027

**TRANSPORTS SCOLAIRES,
LA RENTREE SE PREPARE
AUJOURD'HUI !**



OUVERTURE DES INSCRIPTIONS LE 1ER JUIN

FRAIS DE DOSSIER OFFERTS JUSQU'AU 20 JUILLET INCLUS

Infos sur tulleagglo.fr

UN SERVICE DE
TULLE'
agglo

COMMENT ÇA MARCHE ?

Les Transports scolaires de vos enfants sont assurés par Tulle agglo sur le territoire.

Qui est concerné par les Transports scolaires en général ?

Les élèves scolarisés de la Maternelle à la Terminale.

Qui est concerné par les Transports scolaires de Tulle agglo ?

Les élèves domiciliés et scolarisés sur le territoire de Tulle agglo. Leur domicile doit se trouver à plus de 1,5 km de leur établissement scolaire. Les inscriptions se font auprès du service Transports et Mobilité de Tulle agglo.

Qui n'est pas concerné par les Transports scolaires de Tulle agglo ?

- Les élèves domiciliés sur le territoire de l'agglo et scolarisés dans un établissement situé hors de l'agglo.
- Les élèves domiciliés hors de Tulle agglo et scolarisés dans un établissement situé sur le territoire de Tulle agglo.

Dans les deux cas, l'inscription est assurée par la Région Nouvelle-Aquitaine transports.nouvelle-aquitaine.fr

En cas de doute ou d'interrogation, le service Transports et Mobilité de Tulle agglo est là pour vous répondre. N'hésitez pas à le contacter.



L'INSCRIPTION, COMMENT ÇA SE PASSE ?

Ouverture des inscriptions le lundi 1er juin.

L'inscription se fait en ligne sur : transports-scolaires.tulleagglo.fr

Étape 1 : Je crée un compte ou je me connecte avec les identifiants enregistrés lors de la première inscription.

Étape 2 : Je complète ma demande en ligne* et je joins mes pièces justificatives (dernier avis d'imposition, photo d'identité de mon enfant, etc.).

Étape 3 : Le service Transports et Mobilité valide mon dossier si tout est conforme.

Étape 4 : Je paie en ligne en 1 ou 3 fois sans frais.

Étape 5 : Je reçois la carte papier de mon enfant à mon domicile à partir du 15 août. Mon enfant peut alors emprunter les Transports scolaires de Tulle agglo.

Vous ne pouvez pas inscrire votre enfant en ligne ? Vous pouvez retirer un dossier papier à la Maison de l'Habitat et de la Mobilité, 2 rue François Bonnélye à Tulle. Le paiement pourra se faire en espèces, par carte bancaire ou par chèque (en une seule fois).

*** Il vous faudra remplir une demande pour chaque enfant**

À la montée du véhicule,

- Je me présente 5 minutes en avance au point d'arrêt. À noter : un adulte doit accompagner l'enfant scolarisé en primaire.
- Je reste éloigné de la voie de circulation à l'arrivée du véhicule.
- Je patiente jusqu'à l'arrêt complet du véhicule.
- Je monte dans le car uniquement par la porte avant, sac à la main, en file indienne, sans bousculade.
- Je salue le conducteur.
- Je présente mon titre de transport SCOL'R.
- Je m'installe calmement et je place mon sac sous le siège.

Pendant le trajet,

- J'attache ma ceinture de sécurité (l'élève qui n'attache pas sa ceinture est passible d'une amende).
- Je reste assis à ma place durant l'intégralité du trajet.
- Je n'effectue pas d'appels vocaux et je n'écoute pas de musique avec mon téléphone, ce qui pourrait causer du bruit à bord du car.
- Je respecte le matériel, je ne jette pas de déchets.
- Je respecte les autres élèves.
- Je ne crie pas.
- Je ne parle pas au conducteur sauf en cas d'urgence.
- Je respecte les consignes de sécurité dictées par le conducteur en cas d'incident ou d'accident.

À la descente du véhicule,

- Je reste assis et attaché jusqu'à l'arrêt complet du véhicule.
- Je descends calmement en file indienne, sans bousculade.
- J'attends que le car se soit éloigné avant de traverser car « un véhicule peut en cacher un autre ». À noter : un adulte doit venir récupérer au point d'arrêt, l'enfant scolarisé en primaire.
- Je regarde dans les deux sens de circulation avant de m'engager sur la route.
- Je traverse sur un passage piéton, sans courir.

ATTENTION !

Les accidents de transport scolaire interviennent majoritairement aux points d'arrêt, quand l'enfant traverse la route avant le départ du véhicule.

INFO +

La communauté d'agglomération de Tulle est garante de l'organisation des transports scolaires sur le territoire de ses 43 communes. Elle veille au respect des obligations de toutes les parties prenantes (élèves, parents d'élèves et transporteurs) et œuvre pour l'intérêt général.

L'utilisation des transports scolaires n'est pas une obligation.

Bénéficier de ce service, c'est accepter le règlement intérieur des transports scolaires de Tulle agglomération (disponible dans son intégralité sur le site www.tulleagglo.fr).

Ce code de bonne conduite, extrait du Règlement Intérieur des Transports Scolaires, est une charte de vie collective.

INFOS PRATIQUES

- **En cas de perte ou de vol du titre de transport SCOL'R :**

J'informe immédiatement Tulle agglo qui éditera un duplicata. Je m'acquitte d'une participation financière de 10 € pour l'édition de mon duplicata.

- **En cas d'infraction au règlement intérieur :**

Une échelle des sanctions est définie dans le Règlement Intérieur en fonction de la gravité de la faute.

- **En cas de perturbations ou d'intempéries :**

Si le service des Transports scolaires ne peut être assuré, les élèves et la famille recevront une information par SMS.

- **En cas de perte d'objets :**

Les objets trouvés à bord du car sont conservés par le transporteur pendant 3 mois.

SERVICE TRANSPORTS ET MOBILITÉ DE TULLE AGGLO

Maison de l'Habitat et de la Mobilité

2 rue François Bonnélye

19000 TULLE

05 55 20 38 05

transports.scolaires@tulleagglo.fr

TRANSPORTS
SCOL'R
TULLE AGGLO



CODE DE BONNE CONDUITE

Les bonnes pratiques à adopter pour utiliser les Transports scolaires en toute sécurité